

**Délibération n° 322 en date du 21 novembre 2013
portant approbation des projets de recherche
ayant reçu un avis favorable du Comité d'orientation scientifique**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage ;

Vu le Code du sport, notamment son article R. 232-44 ;

Vu la liste des projets de recherche ayant reçu un avis favorable du Comité d'orientation scientifique dans sa réunion du 6 novembre 2013 ;

Sur le rapport du Conseiller scientifique ;

Décide

Article 1^{er} : Les projets de recherche ayant reçu un avis favorable du Comité d'orientation scientifique lors de la réunion du 6 novembre 2013, dont la liste est annexée à la présente délibération, sont approuvés ainsi que les montants de subventions afférents.

Les projets devront respecter les règles d'ordre éthique.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage le 21 novembre 2013.

Le Président de l'Agence française
de lutte contre le dopage,



Bruno GENEVOIS

Annexe à la délibération n° 322

**Candidatures validées par le Comité d'orientation scientifique
dans sa réunion du 6 novembre 2013**

Intitulé de l'étude	Responsable scientifique	Subvention demandée	Subvention approuvée	Durée de l'étude	Avis du COS
Compréhension des mécanismes neuraux et psychophysiologiques induits par l'état de surmenage chez l'athlète d'endurance : perspectives pour la lutte contre le dopage	Yann LE MEUR	65 000 €	65 000 €	12 mois	Favorable
Bêta2-mimétiques et système nerveux central : effets du salbutamol sur l'excitabilité corticale et l'activation cérébrale	Samuel VERGÈS	63 400 €	44 800 €	18 mois	Favorable
Synthèse des engagements financiers au titre de cet appel à projets			109 800 €		